

**délibération :
DE_2026_2_1**

L' an deux mille vingt six, le lundi 16 février à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil municipal, Bibliothèque de Venasque 8 impasse du Couchant à VENASQUE, sous la présidence de Madame PLANCHER Dominique, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Date de convocation du : 06 Février 2026

Présents : 12

Présents : Madame PLANCHER Dominique, Monsieur DE CABISSOLE Thierry, Madame BRES Sylvie, Monsieur RUEL Bruno, Madame PHAM-TRONG Muriel, Monsieur MOREAU Alain, Madame LEROY Cécile, Madame TRIBAUDOT Françoise, Madame LAPLANE Françoise, Monsieur CARRON Jean-Claude, Madame PLANCHOT Catherine, Monsieur BORRIONE Patrick

Votants : 12

**Objet : Délibération
d'approbation du procès-
verbal du précédent Conseil
municipal**

Absent(s) : Monsieur CARON de FROMENTEL Bruno, Monsieur ALLORANT Marc, Monsieur SAFON Olivier

Secrétaire de Séance : Madame Cécile LEROY

Rapporteur : Dominique Plancher

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,
Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 22 janvier 2026, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Cécile LEROY.
Vu les demandes de rectifications et de corrections reçues suite à la rédaction,
Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ;

DECIDE

DE VALIDER le procès-verbal du Conseil municipal du 22 janvier 2026

Dit que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil municipal.
Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont
signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La Maire,

Dominique PLANCHER



La secrétaire,

Cécile LEROY

En application des articles R.421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet

www.telerecours.fr

Emis le 16/02/2026, transmis en sous-préfecture e
rendu exécutoire le 17/02/2026

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le 17/02/2026

ID : 084-218401438-20260216-DE_2026_2_1-DE

LA MAIRE



Dominique PLANCHER